

Retraites soumises aux aléas de la bourse ?

L'ARPIP rejette catégoriquement les rentes flexibles dans le 2^{ème} pilier

Lausanne, le 3 juin 2013

L'ARPIP est consternée par les intentions de la caisse de pensions CFF d'introduire un système de rentes flexibles. Si un tel système devait faire école, les salarié/e/s devraient, après une vie active ponctuée de variations de leurs revenus, souffrir encore d'incertitudes, dues à la soumission de leurs rentes aux fluctuations de la Bourse. C'est inacceptable. Un tel transfert des risques, de la caisse vers les assurés, actifs et retraités, est choquant. La crédibilité du deuxième pilier en prendrait un coup !

Dans le monde du travail, les salaires peuvent énormément varier, en raison des conditions d'engagement très souples offertes par le droit du travail en Suisse. Travail sur appel ou salaires à la prestation sont autant de causes de précarité pour de très nombreux salariés. Pour des cadres à très hauts revenus, ce n'est pas un problème. Mais il en va différemment des salariés ordinaires, à bas et moyens revenus.

L'introduction d'un système de rente flexible constitue d'emblée une baisse des rentes. Seule une partie de la rente serait garantie. Le reste dépendrait de la performance des placements. Le transfert des risques de la caisse sur les assurés retraités est contraire à la logique fondamentale qui sous-tend le deuxième pilier.

Quelle confiance les assurés et retraités pourront-ils encore avoir à l'égard d'un tel système ? il ne sera plus question d'amélioration du niveau général des rentes, mais d'octroi ponctuel de bonus, en fonction de la performance. Qui peut croire à cela ? En tous cas pas les retraités actuels – dont les rentes sont garanties – qui ne toucheront plus jamais de compensation du renchérissement. Et les actifs qui ont vécu ces dernières années une succession de mesures d'assainissement – cotisations à fond perdu, baisse des intérêts sur l'avoir de vieillesse – devront ensuite vivre avec une rente plus basse, et branlante par-dessus le marché à cause de ceux qui font de la Bourse un objet de référence et de vénération incontournable !

L'ARPIP s'engagera résolument contre une telle évolution et encourage les représentant-e-s des assurés dans les Conseils de fondation à s'opposer à un tel système.

ARPIP

p.a. UNIA, case postale, 1002 Lausanne
021 310 66 50, www.arpip.ch

Informations complémentaires :
Jacques Robert, Président, 079 476 59 09